

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 34 du 17 août 2017

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte 7

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 22 mai 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des stages, des stagiaires, des formateurs, des organismes financeurs, de l'hébergement et de la restauration des stagiaires à la direction générale de l'armement.

Du 24 juillet 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *service central de la modernisation et de la qualité ; sous-direction des systèmes d'information.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 mai 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des stages, des stagiaires, des formateurs, des organismes financeurs, de l'hébergement et de la restauration des stagiaires à la direction générale de l'armement.

Du 24 juillet 2017

NOR A R M A 1 7 5 1 5 3 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 22 mai 2014 (BOC n° 33 du 4 juillet 2014, texte 4 ; BOEM 160.5.2.4).

Référence de publication : BOC n° 34 du 17 août 2017, texte 7.

La ministre des armées,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, portant délégation de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2014 modifié, portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des stages, des stagiaires, des formateurs, des organismes financeurs, de l'hébergement et de la restauration des stagiaires à la direction générale de l'armement ;

Vu le récépissé n° 1766884 v 1 du 21 juillet 2017 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Arrête :

l'arrêté du 22 mai 2014 susvisé est modifié comme suit :

Art. 1er. A l'article 3. les mots : « trois ans, » sont remplacés par les mots : « cinq ans, ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*l'ingénieur général de l'armement,
sous-directeur des systèmes d'information,*

Michel SAYEGH.